



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E28427

VALABLE JUSQU'AU 24/11/2023

ÉDITÉ LE 27/07/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1988
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 04/02/2003
100,000

Raison sociale : F. ET A.
350 ROUTE DU TILLEUL
69270 CAILLOUX SUR FONTAINES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Téléphone : 04 78 22 54 54
Portable : Fax : 04 78 22 02 04

Siret : 348 552 589 00049

Site Internet : www.f-et-a.com
E-mail : f.et.a@wanadoo.fr

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 80 01736

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10298245204

Responsabilité légale :
KLOTZ JEAN YVES PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL / PHILIPPE FABRICE
DIRECTEUR GÉNÉRAL / FAYARD GUY DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10298245204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Effectif moyen : 14 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	06/10/2020
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée) Mention RGE	06/10/2020
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	25/11/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.